

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Puisque je m'exprime pour la première fois, je me présente : Stéphanie Aquin, Suisse depuis 2018, Maître en agriculture et docteure en biologie.

Je remercie les auteurs de ce préavis d'avoir présenté un état des lieux qui indique une sérieuse prise en charge de la question environnementale à différents niveaux, que ce soit fédéral, cantonal ou communal.

Je remarque aussi que les auteurs du préavis, tout comme on peut le lire dans le dernier rapport de gestion, présentent une situation plutôt positive de la commune en mentionnant notamment ses divers labels, sans oublier toutes les améliorations ayant un volet environnemental qui ont été entreprises au cours des dernières années.

Alors j'ai posé la question. Dans ce contexte, est-il nécessaire de déclarer l'urgence climatique ? La question a divisé en commission et cette dernière a d'ailleurs demandé un amendement pour « reconnaître l'urgence climatique » au lieu de « déclarer l'urgence climatique », ce qui est déjà une nette amélioration. Mon souci est la signification que porte cette affirmation et les conséquences de son introduction dans quelques documents que ce soit. Alors qu'il y a réchauffement climatique au niveau global et raison d'agir, le terme d'Urgence est de l'agitation partisane qui divise la population et ne propose ni encouragement, ni action. Nous espérons que l'acceptation de la notion d'Urgence ne se traduise pas en décisions qui pourraient se révéler inutiles et coûteuses. Il est d'ailleurs soulevé dans le document que les actions nécessiteront des investissements importants et l'on constate que, pour l'auteur du préavis, ce n'est très clairement pas la situation budgétaire de la commune qui a priorité à ce jour.

Je veux également relever que ce préavis manque d'exactitude et de rigueur.

Premièrement, il contient des erreurs graves. Par exemple, il mentionne la notion de brassage génétique entre espèces alors que la définition même d'espèce implique l'incapacité d'échanger son bagage génétique avec une autre espèce.

*Espèce : n. f. Ensemble d'individus animaux ou végétaux, vivants ou fossiles, à la fois semblables par leurs formes adultes et embryonnaires et par leur génotype, vivant au contact les uns des autres, s'accouplant exclusivement les uns aux autres et demeurant indéfiniment féconds entre eux.*

Mais ne soyons pas trop technique. Deuxièmement, et sans entrer dans des détails que personne n'apprécierait à cette heure, il présente de nombreux sophismes de fausses causalités comme le lien entre le réchauffement climatique et la santé de la population.

Troisièmement, ce préavis est basé sur une utopie, c'est-à-dire un idéal de la nature qui en ne tenant pas compte de la réalité est effrayant. A ce sujet, la notion d'écosystème est erronée, ainsi que la traduction au niveau local de problèmes globaux.

Face à ces constatations, je recommande à la commune d'obtenir du support pour préparer sa demande de devis et pour évaluer les dossiers reçus, afin de choisir un mandataire qui, par ses réalisations passées, a prouvé qu'il est compétant et neutre politiquement.

La plupart d'entre nous sommes en faveur d'efforts supplémentaires au niveau de la commune, pour autant que les actions aient un impact positif réel et que les contraintes qui leurs sont associées soient également évaluées. Des actions coûteuses ne doivent pas être symboliques et sans impact. Planter des arbres, certainement, mais pas au nom de la dépollution des sols, puisque la très grande majorité des arbres n'a pas cette capacité de dépollution. Et puisque qu'il s'agit d'un plan climat, ne devrait-on pas se concentrer exclusivement sur la diminution des émissions de CO2 ? On parlera donc plutôt de mobilité et de consommation d'énergie.

Finalement, le préavis ne présente pas d'objectifs clairs quant à la réalisation du plan climat. Il laisse à penser que le mandataire produira une liste d'objectifs et d'actions qui seraient approuvée en bloc et donc le contenu serait contraignant pour la commune.

Face à ce manque de clarté, la commission a demandé l'amendement du point 5 pour raccourcir le temps alloué à la préparation du dit plan ainsi que préciser qu'elle désire un plan d'action détaillé.

Nous soutenons l'amendement mais allons plus loin et demandons que :

- 1) le plan se concentre sur la réduction d'émission de CO2 et l'adaptation du territoire au réchauffement climatique
- 2) que le mandataire fasse une analyse de la situation de la commune pour faire des propositions concrètes et spécifiques à notre situation ; chaque proposition devra par la suite être approuvée par le conseil par l'intermédiaire de préavis préparés par la municipalité.

Je vous remercie et conclus en disant que nous approuverons ce préavis 2021/ 08 si le point 5 est modifié comme demandé.

Stéphanie Aquin